

**PÉTITION
DES CONSEILLERS MUNICIPAUX CATHOLIQUES
DE SALLES-MONGISCARD
CONTRE L'OUVERTURE D'UNE ÉCOLE PROTESTANTE
(1877)**

Jacques STAES
Directeur des Archives Départementales
des Pyrénées-Atlantiques

Nous avons été très surpris, lors d'une recherche effectuée dans un registre de délibérations de la Fabrique de Bérenx, d'y trouver la transcription d'une pétition adressée (en 1877) par les conseillers municipaux catholiques de Salles-Mongiscard au Conseil départemental de l'Instruction publique pour protester contre l'ouverture d'une école protestante dans cette commune².

La présence de cette transcription peut, à notre avis, s'expliquer de la façon suivante. Les conseillers municipaux catholiques de Salles-Mongiscard souhaitaient que soit conservée une trace de leur pétition mais, comme ils étaient minoritaires dans le Conseil municipal de la commune, il leur était impossible de la faire transcrire dans les registres de délibérations de celui-ci. Ils s'adressèrent donc au curé de Bérenx (dont Salles-Mongiscard était une annexe) et celui-ci accepta de transcrire la pétition dans son registre de Fabrique et, également, de l'adresser, accompagnée d'une lettre, à son confrère, l'abbé Saint-Guily.

Vu l'intérêt de ce texte et le fait qu'il soit consigné dans un registre qui n'était pas du tout destiné à le recevoir, il nous a paru intéressant de le publier dans le présent Bulletin³ afin de le faire connaître. Nous nous en tenons, cependant, à la publication du texte, ne souhaitant pas mener une étude d'ensemble sur l'ouverture d'une école protestante à Salles-Mongiscard⁴.

ÉCOLE LIBRE PROTESTANTE
DE SALLES-MONGISCARD⁵.

Pendant que les protestants de Salles-Mongiscard, conduits par le ministre de Bellocq, s'occupent à bâtir l'école libre, les catholiques de cette localité, croyant voir dans cette école un moyen détourné de renverser l'école communale catholique, s'adressent au Conseil départemental de l'Instruction publique et M.M. Tuyaa, Tisé et Bourdaà, membres du Conseil municipal, envoient, au nom de tous, cette pétition à Monsieur le président.

¹ Ce registre, déposé par la paroisse de Bérenx, est actuellement conservé aux Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques sous la cote 130 J Bérenx 3 ; il couvre la période 1876-1935.

² La transcription de la pétition est accompagnée de celle de la lettre par laquelle le curé de Bérenx, Martin Laborde, la transmet à l'archiprêtre de S^t-Martin de Pau, Jean-David Saint-Guily.

³ Pour la transcription, l'orthographe adoptée dans le document a été respectée, à l'exception de l'accentuation pour laquelle l'usage actuel a été retenu ; en ce qui concerne la ponctuation et l'emploi des majuscules et des minuscules initiales, nous avons également adopté l'usage actuel ; pour rendre la lecture du texte plus aisée, nous avons développé les abréviations utilisées dans le document.

⁴ Il y aurait lieu, pour ce faire, de consulter, notamment, les archives cultuelles protestantes ainsi que les archives archives communales de Salles-Mongiscard.

⁵ En marge de la transcription de la pétition, le curé a porté la mention suivante : "20 septembre 1877. Pétition contre l'école libre protestante de Salles-Mongiscard".

Monsieur le président,

Les membres du Conseil municipal de Salles-Mongiscard soussignés ont l'honneur de vous adresser la présente pétition pour qu'il vous plaise la communiquer au Conseil départemental de l'Instruction publique et vouloir bien prendre en mains la cause de leur école communale, dont l'existence même leur semble menacée. Pour vous faire apprécier justement la situation, permettez qu'ils entrent dans quelques détails. Salles-Mongiscard, du canton de Salies, compte à peine 303 habitants, dont une partie est catholique, l'autre protestante. A raison du peu d'importance de la population, leur école est mixte et ne compte pas plus de 31 élèves inscrits, garçons et filles compris. De temps immémorial, l'école est dirigée par un instituteur catholique, malgré les prétentions contraires des protestants toujours repoussées par l'autorité supérieure se fondant sur ce que l'école a toujours eu le caractère d'école catholique, que la population catholique avait par cela même des droits acquis incontestables, qu'elle est du reste en majorité¹ comme le sont aussi les enfants catholiques qui fréquentent l'école ; aujourd'hui, cette majorité est de 11². D'ailleurs, les protestants n'ont jamais eu à se plaindre et, par le fait, ne se sont jamais plaints des instituteurs qui se sont succédés parmi nous. Il y a moins, dans leurs réclamations, une question pédagogique qu'une question politique.

N'ayant donc jamais atteint leur but par des voies directes, ils cherchent à l'atteindre aujourd'hui par des voies détournées : ils bâtissent une maison d'école qu'ils espèrent faire déclarer mixte par l'autorité compétente et à laquelle ils enverront les enfants des deux sexes

¹ Les chiffres fournis par Marc Forissier, dans le tome 3 de son ouvrage *Les églises réformées du Béarn* (cf. notamment pp. 107 et 271), semblent montrer le contraire, à savoir que la population protestante de Salles-Mongiscard était un peu plus nombreuse que la population catholique.

² Il semblerait qu'il faille comprendre que, sur les 31 élèves, 21 sont catholiques et 10 protestants.

recrutés soit dans leurs familles, soit dans les familles protestantes qui se trouvent dans les communes limitrophes. Le succès de ce plan donnerait à l'école libre un total d'élèves supérieur de beaucoup à celui de l'école communale, qui se trouverait, pour ainsi dire, réduite à néant. C'est pour cela que nous disons que l'existence même de notre école est gravement compromise.

Au surplus, le Conseil municipal, les soussignés exceptés, étant composé de protestants y compris M.M. le maire et adjoint, essaierait très certainement, par des subventions annuelles, de favoriser leur école libre et de ruiner de fond en comble l'école communale.

C'est sur ces agissements que nous appelons votre attention, Monsieur le président. Ici, l'école libre n'avait pas le caractère élevé et vraiment utilitaire que le législateur a voulu lui donner, c'est-à-dire le progrès par l'émulation et une légale concurrence ; non, son seul but est de frapper au cœur de l'école communale et de la faire tomber à son profit. Mais il semble que, si la loi permet la création de l'école libre, elle suppose qu'elle ne sera pas élevée avec l'intention formelle de renverser l'école de l'État, car, autrement, le Gouvernement, qui a le devoir de protéger les écoles de l'État, aurait, par là-même, le droit de s'opposer à toute institution qui en compromettrait l'existence. On aurait beau se réclamer de la légalité, l'État répondrait qu'il a, supérieur et antérieur à tout autre, le droit de se défendre et de se préserver et qu'il n'y a pas de droit contre le droit.

Ici, tous les conservateurs de la commune se plaignent amèrement avec nous de voir M. le maire se commettre dans une pareille affaire. Il aurait dû, lui le protecteur né de l'école communale et des intérêts municipaux, s'opposer opiniâtrement à cette entreprise ; mais, hélas ! protestant lui-même et ancien ministre protestant³, c'est un de ceux qui poussent

³ Il s'agit de Joseph Carrive. Originaire de Guinarthe, il fut nommé pasteur de Bellocq en 1831 et le demeura jusqu'en 1867. Il prit alors sa retraite

le plus activement à l'école libre, d'abord par passion politique, ensuite par intérêt personnel car c'est sa propre fille, Mademoiselle Carrive, qui dirigerait l'école en projet. Outre cet oubli du devoir, nous lui reprochons un acte d'illégalité : aveuglé sans doute par sa faiblesse de père, il a permis à sa fille d'annoncer au public, par affiche sous la grille officielle de la mairie, l'ouverture prochaine de l'école libre, avant d'avoir au préalable rempli les formalités exigées par la loi, par exemple l'approbation du local par l'autorité compétente, qui n'a pu avoir lieu puisque ce local est encore en construction.

Du reste, Monsieur le président, cette question d'école n'est qu'une question d'influence politique locale et ne répond à aucun besoin pédagogique. Nous l'avons dit, il n'y a ici que 303 habitants et 31 élèves inscrits, pour lesquels l'école communale actuelle est plus que suffisante. Mais les fauteurs de l'école libre passent tous, M. Félix Pécaut¹ en tête, le journaliste inspirateur, dit-on, du journal anti-gouvernemental d'Orthez "Le Conservateur" avec le maire et M. Bohin le ministre protestant de Bellocq, catholique apostat², pour avoir des idées républicaines fort avancées ; ils sont, en tout cas, très hostiles (ils ne s'en cachent pas) à la politique d'ordre et de préservation sociale que représente M. le Maréchal de Mac-Mahon.

à Salles-Mongiscard, dont il devint le maire ; il mourut en 1891.

¹ Vu la notoriété du personnage, il nous paraît inutile de lui consacrer une longue note. Rappelons que Jean (dit Félix) Pécaut, né à Salies-de-Béarn en 1828, fut pasteur pendant peu de temps. Il mit ses convictions et sa pédagogie au service de l'école républicaine. De 1880 à 1896, il fut inspecteur général des études à l'École normale supérieure de Fontenay-aux-Roses ; il mourut en 1898.

² Auguste-Césaire Bohin, né en 1835 à Laheycourt (Moselle), était d'origine catholique ; ancien élève de la Faculté de théologie de Genève, il devint pasteur de Bellocq en 1871 et le demeura jusqu'à sa mort survenue en 1906. L'annexe de Salles-Mongiscard dépendait, à cette époque, de la paroisse protestante de Bellocq.

Inspirés par ces Messieurs (M. Pécaut habite cette commune), les protestants de Salles ont voté et voteront toujours tous comme un seul homme contre le Gouvernement ; ils ne sont pas satisfaits, il leur faut l'école pour peser davantage sur les élections et républicaniser cette commune au gré de leurs désirs.

M. le président, nous vous en supplions, les conservateurs excellents pères de famille catholiques de la commune vous en supplieraient avec nous ; si, donnant de l'éclat à cette pétition, nous avons demandé leur concours, ils se seraient empressés de signer avec nous ; nous avons aimé mieux faire notre démarche confiants dans votre sagesse et votre fermeté mais nous connaissons leurs sentiments à cet endroit ; c'est en leur nom et au nôtre, pour les motifs divers et les intérêts supérieurs énoncés ci-dessus, que nous vous supplions, disons nous, d'opposer un veto énergique à l'ouverture d'une semblable école.

Agréez...³

Tuyaa, ex-maire, 1^{er} membre du Conseil municipal ; Tisé, membre du Conseil municipal ; Lasjournades, membre du Conseil municipal⁴.

Le même jour, 20 septembre 1877, copie de cette pétition a été adressée à M. l'abbé Saint-Guily, curé de St-Martin, archiprêtre de Pau⁵, membre du Conseil départemental de l'instruction publique avec la lettre suivante :

³ Ces points figurent dans le document (il en est de même quelques lignes plus loin).

⁴ Ce nom du troisième conseiller municipal diffère de celui qui est indiqué au début du document, mais il s'agit bien du même individu : très vraisemblablement une personne portant le nom « officiel » de Lasjournades, demeurant dans la maison Bourdaà (on sait que, dans nos régions, l'individu était plus souvent désigné par le nom de sa maison que par son nom « officiel », si ceux-ci étaient différents).

⁵ Jean-David Saint-Guily, né à Salies-de-Béarn en 1796, devint curé de St-Martin et archiprêtre de Pau en 1857 et le demeura jusqu'à sa mort survenue en 1879.

"Monsieur le curé¹,

J'ai l'honneur de vous écrire pour vous prier de vouloir bien m'aider de votre influence dans le Conseil départemental de l'Instruction publique contre la propagande protestante qui redouble d'activité dans ma paroisse de Bérenx, surtout dans mon annexe Salles-Mongiscard. La pétition ci-jointe adressée à M. le président du Conseil départemental de l'Instruction publique par les membres catholiques du Conseil municipal de Salles-Mongiscard vous dira l'objet de leur demande et vous comprendrez sans peine celui de mes craintes. Si les protestants réussissent, ils feront du mal dans mon troupeau ; les mauvais catholiques et les indifférents ne finiront-ils pas par envoyer leurs enfants à cette école, cédant à l'attrait de la nouveauté, à l'appât du lucre peut-être, car les protestants ont de l'argent et achètent les âmes s'ils ne peuvent pas les gagner autrement.

Veillez donc, Monsieur le curé, dans l'intérêt du bien, vous pénétrer des arguments contenus dans la pétition, en préparer d'autres que vos lumières et votre cœur pourront vous suggérer, gagner enfin à votre sentiment la majorité des membres du Conseil, afin que, le jour où la demande des protestants vous sera soumise, vous puissiez lui faire échec.

Je suppose que vous aurez la bonté de vous en entendre avec M. le curé de St-Jacques² sans qu'il soit besoin que je lui écrive directement.

Agréez...

[Martin] Laborde, curé³.

¹ En marge de la transcription de la lettre, figure la mention suivante : "Lettre à M. Saint-Guily, curé de St-Martin de Pau".

² Il s'agit de Jean-Antoine Bordenave, qui fut curé de la paroisse St-Jacques de Pau de 1852 à 1889.

³ Il fut curé de Bérenx de 1871 à 1884.

MUSÉE JEANNE D'ALBRET Protestantisme béarnais ORTHEZ



MAISON DE JEANNE D'ALBRET
37, rue Bourg-Vieux
64300 – Orthez

Tel. & fax : 05 59 69 14 03
E-mail : musprot@club-internet.fr
Site internet : <http://perso.club-internet.fr/musprot/>

*Le Musée est ouvert tous les jours,
sauf dimanches et fêtes,
de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h.*

Les groupes sont reçus tous les jours sur R. V.

Le musée du protestantisme béarnais est devenu musée municipal depuis le printemps dernier. L'association du Musée du protestantisme béarnais reste propriétaire (ou dépositaire) des collections et chargée de la muséographie et de l'animation du musée qui a changé de nom et s'appelle maintenant Musée Jeanne d'Albret, histoire du protestantisme béarnais.

Ces changements ont permis à la municipalité de mettre à la disposition du musée le premier étage de la Maison de Jeanne d'Albret et donc de doubler la surface d'exposition. La nouvelle grande salle présente l'histoire du protestantisme en Béarn de la Réforme à la Révolution et au second étage, une vitrine est consacrée à la Mission Française du Haut-Aragon.

De très nombreux documents sont présentés, parmi lesquels un miroir huguenot du XVIII^e siècle comportant une cache pour la bible, une médaille d'argent frappée en 1685 pour célébrer la révocation de l'édit de Nantes ou, plus anciens, des livres du théologien Lambert Daneau, premier recteur de l'université d'Orthez.